

Décret

Générale

modern

## Décret n° 2013-061/PR/MJ modifiant le décret n° 2005-0212/PR du 17/12/2005 portant création d'un Comité National de Lutte contre le Terrorisme.

n° 2013-061/PR/MJ

**Ministère**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENITENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

**Date de publication**

15 avril 2013

**Numéro JO**

n° 7 du 15/04/2013

**Date du numéro**

15 avril 2013

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la constitution du 21 avril 2010**VU**La Loi n° 59/AN/94 du 5 janvier 1995 portant Code Pénal**VU**La Loi n°196/AN/02/4ème L sur le blanchissement, a confiscation et la coopération internationale en matière de produits du crime du 29 décembre 2002 notamment son article 3**VU**La Loi n°210/AN/07/6ème L relative à la lutte contre de trafic des êtres humains du 27 décembres 2007**VU**La Loi n°112/AN/11/6ème L complétant la loi n°196/AN/02/4ème L sur le blanchissement , la confiscation et la coopération internationale en matière de produits du crime du 25 mai 2011**VU**La Loi n°111/AN/11/6ème L relative à la lutte contre le terrorisme et autres infractions graves du 25 mai 2011**VU**La Loi n°110/AN/11/6ème L relative à la lutte contre le financement du terrorisme du 25 mai 2011**VU**Le Décret n°2001-0193 portant création d'un comité National de lutte contre le Terrorisme du 3 octobre 2001**VU**Le Décret n°2005 -0212/ PRE du 17 décembre 2005 modifiant le décret n°2001-0193 PR portant création d'un comité National de lutte contre le terrorisme**VU**Le Décret n°2013-044/PR du 31 mai 2013 portant nomination du premier ministre**VU**Le Décret n°2013-045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du gouvernement et fixant leurs attributions.

### TEXTE INTÉGRAL

**Article 1er**

l'Article 1er du décret ci-dessus visé est modifié comme suit, le comité est composé de

- 
- Ministère de la Justice.....Président – Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale.....membre
  - Ministère de l'Equipement et des Transports.....membre
  - Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation.....membre
  - Ministère de l'Economie, des Finances et de la planification, chargé de la privatisation.....membre
  - Gouverneur de la Banque Centrale de Djibouti.....membre
  - Chef de la Sécurité Nationale.....membre ; Chef d'État-major des Armées.....membre.

#### Article 2

Le présent décret entre en vigueur dès sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**